Apéritif citoyen du 25/01/2020

« Handicap, inclusion et aménagements dans la ville »

RELEVE DES PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS

« Mobilité, accessibilité, accompagnement, développement de structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap sont une priorité.
Le printemps Alésien veut être à la hauteur de ces enjeux.
Élaborons ensemble un projet pour toutes les formes de handicap. Enfants ou adultes, les solutions sont à portée de main. »

Une 60ène de participants

Remarque préalable : 12 millions de personnes touchées par un handicap en France (850 000 avec une mobilité réduite)

MOBILITE/ACCESSIBILITE

- Assurer un accès aux transports pour les activités de loisirs en soirée (cinéma, théâtre…)
- Gérer la question des boules, pots de fleurs, poubelles, voitures mal garées, terrasses privatisées par les cafés, trottoirs défoncés, déjections canines… qui rendent périlleuse (voire dangereuse) la circulation des piétons (en particulier pour les personnes mal voyantes ou en fauteuil)
- Adapter les logements sociaux aux besoins (constat d'un recul en la matière)
- Veiller au respect de l'agenda quant à l'accessibilité des bâtiments publics
- Favoriser l'accessibilité des magasins, parcs…
- Réunir plus souvent la Commission Accessibilité (une fois par an, c'est insuffisant), en associant pleinement les associations
- Prévoir des places de parking handicapés en nombre suffisant, des solutions de déplacement à la demande, des minibus adaptés plutôt que réservés aux handicapés
- Placer un banc à chaque arrêt d'autobus

ACCOMPAGNEMENT

• Personnes malentendantes :

• leur assurer la possibilité de comprendre et être comprises (formation des personnels d'accueil – exemple de l'hôpital où un référent peut répondre aux besoins repérés dans les services, formation des assistantes maternelles pour la petite enfance…)

• Mettre en place des dispositifs sonores aux feux de signalisation

• Accompagner les familles sur les questions de sexualité (Planning familial)

• Favoriser l'inclusion plutôt que le placement dans des structures spécialisées

• Lutter contre l'isolement, privilégier la mixité, le vivre ensemble (tous handicaps, handicapés/non handicapés, enfants/adultes…), dans tous les domaines (éducation, culture, transport…)

STRUCTURES D'ACCUEIL / SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

• Associer pleinement les associations en recensant leurs besoins et leur assurant un soutien financier ou en termes de locaux

• Donner aux structures les moyens de fonctionner (ex. du CAMSP) en termes de personnels spécialisés

• Assurer un fonctionnement en réseau des différentes structures (importance des interactions)

• Faciliter l'accès au guichet unique assurant l'ouverture et le suivi des droits (en partenariat avec le conseil départemental)

• Assurer un accueil à l'école en conformité avec ce que prévoit la loi (même si certains aspects ne sont pas de la compétence d'une commune/interco), en accordant toute leur place aux associations

• Localiser en centre ville l'antenne décentralisée de la MDPH, en veillant à faciliter son accessibilité (places de parking réservées, voie de bus…)

• Mettre en place des solutions d'habitat partagé pour personnes handicapés ou âgées en situation de perte d'autonomie (partage d'espaces communs et de services)

• Mettre en place une politique municipale d'accueil des SDF digne (lieux d'accueil, toilettes…), en intégrant la question du handicap

EMPLOI

• Remplir les obligations en matière d'emploi tant dans les services municipaux que de l'agglo

- Nouer des partenariats avec les ESAT

COMMUNICATION

- Sensibiliser les populations à cette question du handicap (enjeu important)
- Repenser la communication à destination des mal voyants, mal entendants (documents en braille ou audio, diverses alertes adaptées)
- Marquer la préoccupation de la collectivité sur la question du handicap de façon VOLONTARISTE (ex. : choix de financement, vœux à voter en conseil municipal ou d'agglo à destination de l'ARS)

PLUS GENERALEMENT

- S'inspirer de ce qui se fait de bien, en France comme à l'étranger
- Adhérer au réseau des « Villes amies des aînés »
- Assurer la coordination mairie/agglo par rapport aux actions mises en place
- Mettre en œuvre les propositions contenues dans le Manifeste de l'UNAPEI pour des politiques communales solidaires et inclusives visant à :
- défendre une société qui inclut tous les citoyens
- garantir aux personnes en situation de handicap un accès effectif aux droits